

Version I 2024/05/17

IFSanté Chartres

☎ 02.37.30.30.86

Fax 02.37.30.32.49

E mail : secifsi@ch-chartres.fr

Site : <https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>

DOSSIER D'INSCRIPTION

RENTRÉE

LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024

IFSANTE CHARTRES

7 RUE PHILIPPE DESPORTES

28000 CHARTRES

Vous êtes admis(e) à l'IFSanté CHARTRES pour l'année 2024/2025 et l'équipe pédagogique vous en félicite.

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires pour garantir les conditions optimales à votre rentrée.

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Administratif (cf pages 2 à 6 et Annexe 2)

Médical (cf pages 7 à 11 et Annexe 1)

Financier (cf page 4 et Annexe 3)

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

IFSanté CHARTRES

7 rue Philippe Desportes

28000 CHARTRES

AVANT LE :

- **19 juillet 2024 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 30/05/2024 et le 11/07/2024 inclus ou ayant au 12/07/2024 une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés.
- **23 août 2024 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le 13/07/2024 et le 18/08/2024

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 19 août 2024, l'inscription administrative doit se faire dans les plus brefs délais après l'acceptation.

ADMINISTRATIF - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS

- 1 copie de la carte nationale d'identité en cours de validité (les deux faces doivent être imprimées l'une sous l'autre dans un format lisible)
- 1 copie du titre de séjour en cours de validité pour les étudiants de nationalité étrangère
- 1 copie du baccalauréat
- 1 curriculum vitae à jour
- 3 photos d'identité **découpées** avec vos nom et prénom au dos de chaque photo
- 2 enveloppes timbrées (tarif urgent) libellées à votre nom et adresse familiale
- 1 attestation d'assurance "Responsabilité Civile" précisant la date d'échéance. Il n'est pas utile de souscrire une assurance scolaire supplémentaire auprès de votre assureur. La couverture "Responsabilité Civile" est comprise dans la plupart des contrats d'assurance.
- La fiche d'inscription (Annexe 2 - page 11)
- 1 copie de votre attestation de Sécurité Sociale (qui précise la date d'échéance) si vous avez votre propre numéro ou celle de vos parents ou conjoint si vous êtes ayant-droit.
- 2 Relevés d'Identité bancaire à votre nom
- Le certificat d'aptitude physique et psychologique établi par un médecin agréé (Cf Dossier médical page 8) + Liste des médecins agréés si le certificat a été fait par un médecin hors Eure et Loir
- 1 chèque d'un montant de 170 € libellé à l'ordre de "Régie IFSI" pour les droits d'inscription universitaire **sauf pour les boursiers** (Cf "Frais d'inscription - page 3) (**Si le tarif change nous vous demanderons un nouveau chèque à la rentrée**)
- Le feuille "Financement des formations du secteur sanitaire et social" (Annexe 3 - pages 13 et 14)
- L'attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) comportant le QRCode. Le paiement d'un montant de 100 € se fait directement sur le site de la CVEC **sauf pour les boursiers** (Cf "Frais d'inscription - page 3)
- Si vous êtes admis définitivement sur Parcoursup : Une attestation d'admission
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous aviez effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation de désinscription de Parcoursup
- **Pour les boursiers**, la notification conditionnelle d'attribution de la bourse CROUS (Cf "Frais d'inscription - page 3)
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous n'aviez pas effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'êtes pas inscrit sur Parcoursup
- Si vous êtes inscrits à Pôle Emploi : une attestation "Avis de situation"- Quelle que soit l'activité salariée que vous avez eue (CDD, emploi saisonnier, etc), nous vous recommandons de vous inscrire à Pôle Emploi avant la rentrée.

ADMINISTRATIF - LISTE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES CANDIDATS ÉTRANGERS

- 1 copie d'une pièce d'identité
- 1 des documents de séjour suivants :
 - visa de long séjour ; visa de long séjour conférant à son titulaire les droits attachés à une carte de séjour temporaire ; carte de séjour pluriannuelle lorsque le séjour envisagé sur ce fondement est d'une durée inférieure ou égale à un an ; carte de séjour pluriannuelle ; carte de résident ; carte de résident portant la mention "résident de longue durée-UE" ; carte de séjour portant la mention "rentré" ; l'autorisation provisoire de séjour
- 1 traduction du baccalauréat effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou l'attestation de comparabilité d'études délivrée par un organisme certifié (ENIC NARIC par exemple)
- 1 preuve du niveau de maîtrise de la langue française apportée par la production d'un document attestant de la réussite aux tests certifiés par France Education International (DELF B2 ou DALF C1-C2) (<https://www.france-education-international.fr/hub/diplomes-tests?langue=fr>)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

FRAIS D'INSCRIPTION

↳ Droits d'inscription : 170 € : chèque à fournir (Si le tarif change nous vous demanderons un nouveau chèque à la rentrée)

↳ Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 100 € paiement en ligne

(<https://cvec.etudiants.gouv.fr>)

Les étudiants boursiers doivent s'acquitter de la CVEC et feront la demande de remboursement après la décision de la commission d'attribution des bourses. **Les étudiants pris en charge en « Promotion Professionnelle » sont exemptés de l'acquittement de la CVEC.**

FRAIS DE SCOLARITE

Coût pédagogique : (Financement employeur : 7350 € par an –

Autofinancement : 6900 € par an) = Tarif 2024/2025 (réévalué tous les ans)

Le coût pédagogique de la formation peut être pris en charge selon la situation individuelle du candidat par :

. Le Conseil Régional : Les conditions de prise en charge du financement des formations (Cf Annexe 3 – page 12) sont consultables sur le site :

<https://orientation.centre-valde Loire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des- formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

. L'employeur (établissement public) : Financement au titre de la Promotion Professionnelle : demande écrite à faire auprès de l'employeur à l'inscription aux épreuves de sélection ou lors de l'inscription sur Parcoursup.

. L'employeur et l'OPCO/OPCA (Etablissement privé ou public)

↳ Si les coûts pédagogiques de votre formation sont pris en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, **fournir une attestation de prise en charge.**

BOURSES instruites par Le CROUSS Orléans/Tours mandataire de la Région

➔ Pour la demande de bourse, vous devez constituer votre dossier social étudiant (DES) sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr du **1er mars 2024 au 31 octobre 2024**, date de clôture du site.

NB : Il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site Parcoursup. En effet, en se connectant à « messervices.etudiant.gouv.fr » avec le courriel indiqué dans Parcoursup, MSE reprendra toutes les données d'état civil. Cela évite donc une double saisie et sécurise le recueil d'informations.

Pour toute question, l'apprenant pourra solliciter le service instructeur du CROUS sur son profil personnel sur www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « Assistance », ou contacter le numéro suivant : 09 72 59 65 45.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSURANCES

Le CH de CHARTRES souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412-8 du code de la Sécurité Sociale. **Une assurance « responsabilité civile personnelle» est obligatoire pour suivre la formation.** (Cf Liste des pièces à fournir – page 2). Veuillez-vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier vos garanties.

COURS (sous réserve de modification)

La formation se déroulera du 02/09/2024 au 27/06/2025 inclus et débutera par 6 semaines de cours. Ces derniers ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine annualisées. Amplitude horaire : 8h00 - 18h00

STAGES en 1^{ère} Année (sous réserve de modification)

Semestre 1 : STAGE de 5 semaines du 14/10/2024 au 15/11/2024

Semestre 2 : STAGE de 10 semaines du 10/02/2025 au 14/03/2025 et du 26/05/2025 au 27/06/2025

Les terrains de stages sont attribués par l'IFSI.

Les étudiants sont amenés à faire des stages hors agglomération chartraine.

Les horaires de stage peuvent avoir une amplitude entre 6 H. et 22 H. (Ces horaires ne sont pas toujours compatibles pour utiliser les transports en commun).

L'étudiant peut être amené à être en stage le week-end ou les jours fériés.

Compte-tenu de ces éléments, l'étudiant doit faire preuve d'autonomie pour les déplacements lors des stages.

VACANCES SCOLAIRES (sous réserve de modification)

Vacances de Noël
du 23/12/2024
au 05/01/2025 inclus

Vacances de Printemps
du 14 au 20/04/2025 inclus

Vacances d'Été
du 30/06/2025
au 31/08/2025 inclus

DIVERS

- Deux certificats de scolarité seront délivrés début septembre dès lors que le dossier d'inscription sera complet.
- Les étudiants peuvent prendre leur repas du midi au restaurant du personnel des Hôpitaux de Chartres (Site de l'Hôtel Dieu à Chartres et site de Louis Pasteur au Coudray) au tarif CROUS. (Règlement uniquement par chèque à l'ordre de Régie IFSI – Tarif 2023/2024 : 3,30 € le repas Tarifs 2024/2025 non communiqués à ce jour)

DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

En application de l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

AMENAGEMENTS D'ETUDES

En application de l'article 4-1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas suivants :

- Activités complémentaires aux études : étudiants salariés, [...] étudiants engagés dans plusieurs cursus, [...] artistes et sportifs de haut niveau [...]
- Situations personnelles particulières : femmes enceintes, [...] étudiants chargés de famille [...], étudiants en situation de handicap [...]

FORMATION PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

Vous pouvez faire la formation par voie d'apprentissage. Il vous appartient d'en informer par courrier le directeur de l'Institut avant l'entrée en formation. Dès réception, vous serez alors informé par écrit des modalités d'accompagnement par l'Institut et le CFA partenaire.

NB : Cette formation par voie d'apprentissage ne prolonge pas la durée de la formation.

DOUBLE INSCRIPTION Université TOURS (pas avant mi-juillet 2024)

Vous devrez faire une inscription en ligne auprès de l'Université de Tours afin d'accéder à la plate-forme de cours en ligne et d'obtenir votre grade de licence une fois diplômé.

Lorsque vous intégrez un IFSI, vous devez procéder à une **double inscription** :

- d'abord à l'IFSI en complétant et en renvoyant le dossier à l'IFSI avec les documents demandés ;
- puis à l'**université de Tours** en vous inscrivant à partir de la mi-juillet et une semaine au moins après la validation de votre vœu **Parcoursup** sur le site internet du **Collegium Santé Centre-Val de Loire**

<https://collegium.sante.cvl.univ-tours.fr/> ou de l'université <https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/double-inscription-etudiants-paramedicaux-universite-de-tours>

Grâce à cette double inscription, vous pourrez :

- Obtenir votre **certificat de scolarité**
- Accéder à la **plate-forme** de cours en ligne Celene via l'Environnement Numérique de Travail de l'Université (ENT)
- Bénéficier de certains **services de la vie étudiante** (Médecine préventive, actions culturelles ou sportives)
- Obtenir votre **grade de licence** une fois diplômé(e)

Pour vous inscrire à l'université de Tours, vous devrez vous munir des numéros suivants :

- Parcoursup
- CVEC
- INE
- Etudiant si vous avez déjà été inscrit à l'université de Tours

 Les droits d'inscription sont à régler une seule fois à l'**IFSI**. A la fin de votre inscription à l'Université de Tours vous devez arriver à **0 euros** sinon votre inscription sera incomplète et non valide. Vous ne devez pas faire parvenir de document papier à l'Université de Tours.

Conformément à l'article 91 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée à la production du dossier médical comprenant les documents énumérés ci-dessous.

A fournir obligatoirement au plus tard le jour de la rentrée (02/09/2024) :

A adresser à l'IFSanté Chartres, 7 rue Philippe Desportes - 28000 CHARTRES :

1) Un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession. (Cf page 8)

La liste des médecins agréés pour le département de l'Eure et Loir se trouve en Annexe 1 (pages 9 et 10).

Pour les autres départements vous pouvez demander la liste des médecins agréés de votre département auprès de votre Agence Régionale de Santé (**Dans ce cas vous voudrez bien nous faire parvenir cette liste avec votre certificat**).

A adresser **avant le 16/08/2024**, par courrier à l'Hôpital Louis Pasteur - Service Santé au Travail – BP 30407 – 28018 CHARTRES Cedex ou par mail à medtrav@ch-chartres.fr :

2) Un certificat médical de vaccinations (Cf page 7).

Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

Anti-diphtérique

Anti-tétanique

Anti-poliomyélitique

Anti-Hépatite B

3) Preuve d'une immunisation contre l'Hépatite B

Pour cela, vous devez présenter un résultat de sérologie > 10 et la preuve de votre vaccination

- Si vous n'êtes pas vacciné(e) : vous devez débuter dès maintenant la vaccination (dans ce cas, un schéma de vaccination rapide est possible à J0, J7 et J21, avec une sérologie effectuée à 6 à 8 semaines après).

- Si vous êtes vacciné(e) mais que votre sérologie est <10, un rappel est nécessaire et une nouvelle sérologie sera à effectuer 6 à 8 semaines après.

4) Les résultats des prises de sang pour les sérologies : Hépatite B et si nécessaire varicelle, rougeole, oreillons et rubéole.

5) Une photocopie de votre carnet de vaccinations : pages concernant les vaccinations Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche, Hépatite B, ROR, BCG, Test tuberculique (IDR) datant de moins de 3 mois et maladies infantiles contagieuses.

6) Une copie du compte-rendu d'une radiographie pulmonaire de moins de 3 mois.

Pour les Promotions Professionnelles du C.H. de Chartres et les agents ayant travaillé au C.H. de Chartres, contacter le 02.37.30.32.56 (Service Santé au Travail) avant de commencer le dossier médical.

L'admission définitive est subordonnée à la réception de ce dossier médical en complément des pièces du dossier administratif. Les stages ne pourront pas être réalisés sans production des certificats mentionnés ci-dessus.



IFSanté Chartres
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tel : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifsi@ch-chartres.fr

CERTIFICAT DE VACCINATIONS - Etudiant en Soins Infirmiers

Nom Nom de naissance
Prénom Date de naissance
Mail Numéro de tél
Adresse postale : Code postale : Ville :
Avant votre entrée à l'IFSanté, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

Le document suivant devra être complété par votre médecin et envoyé avant le 16/08/2024 à l'adresse suivante avec les copies demandées :

Secrétariat du service de Santé au Travail- Hôpital Louis Pasteur-BP 30407-28018 CHARTRES Cedex – mail : medtrav@ch-chartres.fr - Tel 02 37 30 32 56

NB : Pour les étudiants en promotion professionnelle et ceux ayant déjà travaillé au CH Louis Pasteur de Chartres, merci de contacter le service de santé au travail aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DIPHTERIE-TETANOS-POLIO +/- COQUELUCHE

Dernier rappel (**date et nom du vaccin, joindre copie du carnet**) =
.....

HEPATITE B

VACCINS HEP. B

Dates et noms des vaccins (joindre copies du carnet) :

1^{ère} injection =
2^{ème} injection =
3^{ème} injection =
Rappels =

Sérologie Hépatite B = Anticorps Anti-HBs
(Un taux d'anticorps supérieur ou égal à 10UI/L est considéré comme protecteur. Si le taux est <10 ou compris entre 10 et 100 UI/L, la recherche de l'antigène HBs est nécessaire)

Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir)=
.....

TUBERCULOSE

BCG

(l'obligation de re-vaccination a été supprimée)

Dates et noms des vaccins joindre copie carnet(préciser le mode de vaccination : monovax, intradermique, scarification)
.....

TEST tuberculinique de moins de 3 mois

Date et mesure en mm (joindre la copie du carnet)=
.....
.....

ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE

Dates et noms des vaccins ou maladie contractée (joindre copie carnet) =
.....

Si aucun vaccin ROR ou un seul : consulter médecin traitant pour nouvelle injection (nécessité d'avoir eu 2 vaccins ROR pour une immunité correcte)

SEROLOGIES VARICELLE

VARICELLE

Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir) =
(si Varicelle dans l'enfance, sérologie inutile mais joindre copie carnet l'attestant)

RADIOGRAPHIE PULMONAIRE DE MOINS DE 3 MOIS

Joindre la copie du compte-rendu

Fait le

Signature et cachet du praticien

Page 8/14



IFSanté Chartres
 7, rue Philippe Desportes
 28000 CHARTRES
 Tél : 02.37.30.30.86
 Fax : 02.37.30.32.49
 secifsi@ch-chartres.fr

Le document suivant devra être complété par un médecin agréé et envoyé au plus tard avant le 02/09/2024 à l'IFSanté à l'adresse ci-dessus.

CERTIFICAT MEDICAL

Etudiant en Soins Infirmiers

Je soussigné, Docteur en médecine, agréécertifie que :

NOM et Prénom :épouse :

Né(e) le : à

Domicilié(e) à :

.....

présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'INFIRMIER.

CACHET

Fait à

Le :

Signature :

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES
Liste mise à jour le 16/03/2023 - Validité : 30/09/2025
Annexe à l'arrêté Préfectoral n° 2023-DD28-PPSMS-MA-0008

Nom-Prénom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone
MEDECINS GENERALISTES					
Dr RIFFAULT	Eric	9 rue d'Alibyes	28800	BONNEVAL	02 37 47 21 32
Dr CAMUS	Eric	3A rue des Acacias	28160	BROU	02 37 47 36 63
Dr RIVIERE	Philippe	4 rue Félibien	28000	CHARTRES	02 37 21 15 79
Dr MEZHOUD	Mohamed	Centre Hospitalier - Route de Jallans	28200	CHATEAUDUN	02 37 44 44 16
Dr ROUDIERE	Camélia	MSP - 27 rue de Marsaueux	28500	CHERISY	02 37 43 76 96
Dr POURCYRUS	Franck	4 Place de l'Eglise	28290	COMMUNE NOUVELLE D'ARROU	02 34 40 13 37
Dr DIDOUT	Charles	MSP - 9 rue de la Gare	28230	EPERNON	02 34 40 31 52
Dr ANTOINE	Bernard	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Dr BESSE	Jean-Luc	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Dr BELGHIT-MAAHLEM	Djamila	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	06 51 77 76 26
Dr RIVOAL	Bernard	MSP - 12 rue de Châteaudun	28150	LES VILLAGES VOVEENS	02 37 99 27 27
Dr COMBECAVE-VIAUD	Geneviève	Maison des Communes - 9 rue Jean Perrin	28600	LUISANT	06 11 70 60 56
Dr DEHEUVELS	Jean-Paul	MSP - 3 rue Geneviève Raindre	28600	LUISANT	06 79 85 10 91
Dr MAINETTI	Philippe	MSP - 3 rue Geneviève Raindre	28130	MAINTENON	02 37 27 16 16
Dr SAVATIER	Rim	Hôpital Privé d'Eure-et-Loir - 2 rue Roland Buthier	28300	MAINVILLIERS	06 79 64 28 19
Dr RICHARD	Jean-Jacques	58 rue Paul Deschanel	28400	NOGENT-LE-ROTROU	02 37 52 53 23
Dr COCHELIN	Jean-Pierre	29 Route de Moronval	28500	STE GEMME MORONVAL	02 37 42 17 18
MEDECINS SPECIALISTES					
ANESTHESIE REANIMATION					
Dr AUBIN	Pierre-André	Centre Hospitalier - Avenue de l'Europe	28400	NOGENT-LE-ROTROU	02 37 53 75 75
CARDIOLOGIE					
Dr ALBERT	Franck	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	06 14 66 17 93
Dr DEMICHELI	Thibaud	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 32 65
CHIRURGIE GENERALE					
Dr HUSSET	Anis	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 55 51
Dr PAPPALARDO	Eric	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 52 53
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE					
Dr DORIO	Djimannodji	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 61
GERIATRIE					
Dr ADJIM	Mortada	Centre Hospitalier - 34 rue du Docteur Maunoury	28000	CHARTRES	02 37 30 37 05
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE					
Dr MALENGA	Marc	10 rue de la Colombe	28500	VERNOUILLET	06 60 65 62 29
NEPHROLOGIE					
Dr ALBERT	Catherine	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 79

OPHTALMOLOGIE							
Dr LEROUX	Frédéric	1 A rue de la République	28110	LUCE		02 37 30 47 60	
OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE							
Dr BOUAZZA	Mamar	38 rue de Nuisement	28500	VERNOUILLET		06 60 39 96 72	
PNEUMOLOGIE							
Dr RABUT	Hong	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY		02 37 30 30 Poste 77364	
PSYCHIATRIE							
Dr DUBOS	Pierre-François	CMPP - 25 rue Nicole	28000	CHARTRES		02 37 36 31 77	
Dr HELARY	Philippe	CMP - 55 avenue du Général Leclerc	28100	DREUX		02 37 50 07 18	
Dr PARIS	Pierre	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX		02 37 51 51 54	
Dr SCOREL-POPESCU	Daria	Centre Hospitalier Henri EY - CPC - 1 rue des Venelles	28630	LE COUDRAY		02 37 88 75 39	
Dr CRESCENT NASCIMENTO	Corentin-Damase	Centre Hospitalier Henri EY - Site de Morancez - 129 rue de Chartres	28630	MORANCEZ		02 37 30 39 70 ou 02 37 30 39 60	
Dr PREVOST	Philippe	Uniquement pour siéger au Conseil Médical formation restreinte					
RHUMATOLOGIE							
Dr OULD HENNIA	Ahmed	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY		02 37 30 30 Poste 77320	
UROLOGIE							
Dr ABDEL KADER	Talal	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX		02 37 51 52 53	

ETAT CIVIL

Mme M **NOM DE FAMILLE** _____
(nom de naissance pour les femmes mariées)

NOM D'USAGE _____

Prénoms _____
(dans l'ordre de ceux inscrits sur la carte d'identité)

Né(e) le ____/____/____ Lieu de naissance _____ Dpt : _____
 Pays _____ Nationalité _____

COORDONNEES RESPONSABLE LEGAL

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Téléphone portable ____/____/____/____/____

Mail _____@_____

COORDONNEES DE L'ETUDIANT (Si différentes du domicile parental)

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Téléphone portable ____/____/____/____/____

Mail _____@_____

N° Immatriculation Sécurité Sociale : ____/____/____/____/____/____

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e)
 Veuf(ve) Séparé(e) Concubinage

Nombre d'enfants – Age(s) : _____

Permis de conduire: Oui Non
 Moyen de locomotion : Voiture Bus Autres : _____

SITUATION DE HANDICAP

Etes-vous en situation de handicap ? Oui Non - Si oui dossier MDPH
 Souhaitez-vous bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens au cours de
 votre cursus scolaire ? Oui Non

Si oui prendre contact avec les référents handicap
mp@peineau@ch-chartres.fr – cmorin@ch-chartres.fr

▶ **A compléter et à joindre au dossier d'inscription** ▼

CATEGORIE D'INSCRIPTION

- Personne en reconversion professionnelle (FPC)
(justifiant d'une durée minimum de 3 ans de coïncision à un régime de protection sociale (bachelier ou non bachelier))
- Parcoursup

Diplômes obtenus (Précisez la spécialité)

Année d'obtention

Niveau scolaire (ex : 1ère année Licence, BTS, ...)

Année scolaire

Avant l'entrée en formation en soins infirmiers avez-vous interrompu vos études pendant plus d'1 an ?

- Oui Non

N° INE(BEA) pour les bacheliers (n° se trouvant sur le relevé de notes du baccalauréat) _____

Etes-vous titulaire de l'AFGSU Niveau 2 : Oui Non Date d'obtention _____

SITUATION ACTUELLE (si vous êtes concerné(e))

Emploi actuel : _____
 Lieu (Nom et adresse employeur) : _____

Depuis le : ____/____/____ CDD CDI titulaire intérim CAE

Avez-vous démissionné depuis moins de 6 mois ? Oui Non
(L'abandon de poste et la rupture conventionnelle ne sont pas considérés comme démission)

En congé parental Depuis le : ____/____/____

En disponibilité Depuis le : ____/____/____

Inscrit(e) comme demandeur d'emploi au Pôle Emploi Depuis le : ____/____/____

N° d'identification : _____ Lieu d'inscription Pôle Emploi : _____

Ferez-vous une demande de Congé Individuel de Formation ? Oui Non

Demanderez-vous une bourse ? Oui Non

(Cf. « Critères de prise en charge des aides financières à l'entrée en formation »)

Personne à prévenir en cas d'urgence : NOM _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Portable ____/____/____/____/____ Lien de Parenté _____



Conseil régional Centre-Val de Loire

Financement des formations du secteur sanitaire et social

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1^{er} janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

CRITERES DE PRISE EN CHARGE DU COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
POUR LES FORMATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL :

<https://orientation.centre-valde Loire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux
(hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et de campus et frais de scolarité)

NOM :

PRENOM :

FORMATION :

Pour permettre de vérifier votre éligibilité : indiquez ci-dessous votre statut et votre situation
(Des compléments d'information pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

Etes-vous en poursuite d'études ou en réorientation : oui non

Si OUI : précisez votre cursus sur l'année Scolaire n-1

Etes-vous demandeur d'emploi : oui non

Si OUI Depuis quelle date :

Votre numéro de Demandeur d'Emploi :

Précisez si vous avez démissionné ou été licencié en précisant le motif, ou s'il s'agit d'une rupture conventionnelle :

Quelle est la date de votre démission / licenciement / rupture conventionnelle :

Etes-vous fonctionnaire en disponibilité : oui non

Etes-vous en congés parental : oui non

Avez-vous démissionné pour suivre votre conjoint : oui non

Etes-vous bénéficiaire du dispositif projet démission-reconversion : oui non

Envisagez-vous d'autofinancer votre 1^{ère} année de formation : oui non

Etes-vous salarié : oui non

- en CDD ou en CDI

Précisez date de fin de contrat :

- en temps partiel : en Temps complet

Précisez nombre d'heures mensuel ou annuel :

- **fonctionnaire en fonction, détachement ou disponibilité :** oui non
- **en contrat aidé, en Parcours Emploi Compétences :** oui non
- **en congés de formation professionnelle :** oui non
- **bénéficiaire du projet de transition professionnelle pour cette 1^{ère} année de formation :** oui non
- **en contrat d'apprentissage :** oui non
- **en congé sans solde ou congé parental :** oui non

Etes-vous commerçant, artisan, en profession libérale ou auto-entrepreneur : oui non

Conseil régional Centre-Val de Loire

Financement des formations du secteur sanitaire et social



Expérience professionnelle

Année	Employeur	Fonction	Statut (cdd, cdi, stagiaire, titulaire)

SI VOUS ETES ELIGIBLE : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN FONCTION DE VOTRE STATUT et SITUATION
(Des justificatifs complémentaires pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

ELEVES ETUDIANTS en poursuite d'Etudes ou Reconversion : attestation de l'établissement ou de l'université, copie du dernier diplôme

DEMANDEURS D'EMPLOI :

- l'attestation pôle emploi, l'attestation employeur, copie du ou de (s) contrats de travail des 8 derniers mois,

- Bénéficiaire d'un projet de reconversion-démisionnaire :
 ✓ Notification de la Commission Transitions Pro,
 ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi

- Démisionnaire pour suivre conjoint :
 ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi
 ✓ Justificatif mutation conjoint, ou attestation employeur conjoint

SALARIES

- A temps complet en CDD se terminant avant date d'entrée en formation :
 ✓ le contrat en CDD, l'attestation d'employeur, l'attestation Pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

- A temps partiel en CDD ou CDI d'une durée de 18H/semaine ou 78H/mois :
 ✓ l'attestation pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse régionale d'études sur critères sociaux.

Voir conditions : <https://orientation.centre-valde Loire.fr/notre-agenda/demande-de-bourse-pour-les- formations-des-secteurs-sanitaire-et-social>

Lu et approuvé le :

Signature

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES AIDES FINANCIERES
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE :
Contactez votre futur Institut de Formation**